

## Liste des candidats

### Collège des professeurs de l'enseignement supérieur agricole

#### Titulaires

- 1 - Xavier ROGNON - AgroParisTech (75)
- 2 - Didier FAU - VetAgro Sup (69)
- 3 - Jean-François BRUYAS - Oniris (44)
- 4 - Xavier BERTHELOT - ENV Toulouse (31)
- 5 - Stéphane de TOURDONNET - Montpellier SupAgro (34)
- 6 - Bénédicte GRIMARD - ENV Alfort (94)

#### Suppléants

- 1 - Sophie DEVIENNE AgroParisTech (75)
- 2 - Alain DUCOS ENV Toulouse (31)
- 3 - Yves MILLEMANN ENV Alfort (94)
- 4 - Hervé POULIQUEN Oniris (44)
- 5 - Jacques DAVID Montpellier SupAgro (34)
- 6 - Rémi BARBIER ENGEES (67)

### Collège des maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole et personnels assimilés

#### Titulaires

- 1 - Bruno POLACK - ENV Alfort (94)
- 2 - Jacques GROBER - AgroSup Dijon (21)
- 3 - Nathalie PRIYMENKO - ENV Toulouse (31)
- 4 - Béatrice LIJOUR - Oniris (44)
- 5 - Christophe DOURSAT - AgroParisTech (75)
- 6 - Samuel BUFF - VetAgro Sup (69)

#### Suppléants

- 1 - Vincent BRUET - Oniris (44)
- 2 - Aurélie TROUVÉ - AgroParisTech (75)
- 3 - Vanessa LOUZIER - VetAgro Sup (69)
- 4 - Chantal LOYCE - AgroParisTech (78)
- 5 - Patrick VERWAERDE - ENV Toulouse (31)
- 6 - Eve LALOY - ENV Alfort (94)

### Collège des ingénieurs et personnels techniques de formation et de recherche

#### Titulaires

- 1 - Dominique ALHINC - Montpellier SupAgro (34)
- 2 - Marie-Pierre MONTEIL - ENFA Toulouse (31)
- 3 - Anne ROUSSEAU-DORÉ - Oniris (44)

#### Suppléants

- 1 - Samir MEZDOUR - AgroParisTech (91)
- 2 - Hélène HUET - ENV Alfort (94)
- 3 - Roland MASEGOSA - AgroSup Dijon (21)

### Collège des personnels administratifs

#### Titulaires

- 1 - Samia MOUNIB - ENFA Toulouse (31)
- 2 - Maryse ESTRADÉ - ENV Alfort (94)

#### Suppléants

- 1 - Christine SCHMITT - AgroParisTech (34)
- 2 - Brigitte GUICHARD - Oniris (44)

### Collège des autres enseignants et personnels des corps techniques exerçant des fonctions d'enseignement

#### Titulaires

- 1 - Francis GAILLARD - ENFA Toulouse (31)
- 2 - Farida BHOGLADIA - AgroSup Dijon (21)
- 3 - Judith ELLISON - AgroParisTech (75)

#### Suppléants

- 1 - Virginie ROCHE-CHATAIN - ENFA Toulouse (31)
- 2 - Ghislaine TAMISIER - AgroParisTech (75)
- 3 - Christine AGUILELLA - AgroSup Dijon (63)

### Collège des chercheurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique

#### Titulaires

- 1 - Karine REYNAUD - ENV Alfort (94)
- 2 - Tristan MARY-HUARD - AgroParisTech (91)

#### Suppléants

- 1 - Éric BARANOWSKI - ENV Toulouse (31)
- 2 - Stéphane AYMERICH - AgroParisTech (78)

## édito

### Le 14 mars 2016, votez FSU

Depuis la création, il y a plus de quinze ans, du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV), la FSU s'est fortement investie pour y faire reconnaître la nécessité de développer un enseignement supérieur et une recherche agricole, agroalimentaire, vétérinaire et paysager publics à la hauteur des enjeux actuels de notre société.

Au moment où la conférence climatique de décembre dernier a mis en lumière les attentes sociétales en matière de sécurité des aliments, d'environnement, de préservation des ressources naturelles, de développement durable et de coopération internationale, les défis à relever nécessitent de développer un appareil public d'enseignement supérieur et de recherche fort.

Cela exige des moyens, d'abord humains, mais aussi de fonctionnement et d'investissement, tant pour l'enseignement que pour la recherche. Cela exige aussi une meilleure articulation, d'une part avec l'enseignement secondaire pour y attirer les jeunes, et d'autre part avec l'enseignement supérieur public du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de développer les synergies. Pourtant le gouvernement contribue régulièrement à son affaiblissement en ne lui accordant pas les moyens nécessaires à son développement.

S'opposant à ces orientations, la FSU, dans

le cadre du mandat que vous lui avez confié au CNESERAAV, a fait valoir la nécessité de rattraper certains retards (insuffisance des dotations en Enseignants-Chercheurs, en personnels de Formation-Recherche et en personnels administratifs, statut des IPAC...) et de résorber la précarité.

La restructuration profonde, avec notamment la création de l'IAVFF et les fusions forcées d'établissements, s'est faite sans toute la concertation nécessaire. À chaque fois, la FSU a porté la question devant le CNESERAAV, afin d'imposer pour le moins que la situation des personnels soit prise en compte. Mais force est de constater que nous n'avons pas toujours été entendus, l'administration ayant pour objectif principal de faire des économies de personnels, ce qui a conduit à fragiliser les structures et à nuire à la lisibilité du système.

L'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, accrue par la loi ESR de 2013 en continuité avec la loi LRU de 2007, les a conduits à une course effrénée aux financements, à une augmentation des recrutements précaires et à une gestion managériale des personnels nuisant à l'indépendance nécessaire à un appareil public d'enseignement et de recherche.

Enfin, la FSU s'est fortement engagée ces dernières années pour un rétablissement d'une formation des enseignants et des CPE de l'enseignement technique agricole digne de ce nom et une réaffirmation du rôle central de l'ENFA et, pour partie,

d'AgroSup Dijon. La FSU continue à combattre les velléités de certains (Cour des comptes, MESR) de remettre en cause notre système de formation des maîtres qui a pourtant largement fait les preuves de sa pertinence et de son efficacité.

Nous entendons faire en sorte que le CNESERAAV continue d'être un relais important pour permettre l'expression des besoins des établissements et contribue au développement de la démocratie et de la transparence. A cet égard, la FSU s'engage, comme elle l'a fait depuis le début, à vous rendre compte régulièrement de ses actions et de ses interventions.

Voter pour la FSU est un moyen de montrer votre attachement aux valeurs communes que nous défendons.

**Le 14 mars 2016, pour donner toute sa légitimité au CNESERAAV, nous vous appelons à participer massivement au vote. Le 14 mars 2016, nous vous appelons à voter pour les listes présentées par les syndicats de la FSU (SNETAP, SNESUP, SNEP, SNCS) et la FSEEVF.**

**Jean-Marie LE BOITEUX,**  
Secrétaire général du SNETAP-FSU

**Hervé CHRISTOFOL,**  
Secrétaire Général du SNESUP-FSU

**Patrick MONFORT,**  
Secrétaire général du SNCS-FSU

**Benoît HUBERT,**  
Secrétaire général du SNEP-FSU

**Jean-Louis PELLERIN,**  
Secrétaire Général de la FSEEVF

## Glossaire

**ANR** : Agence Nationale de la Recherche  
**ANSES** : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

**BCPST** : [Classes préparatoires] Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre

**CNEA** : Conseil National de l'Enseignement Agricole  
**CNESER** : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**CNESERAAV** : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Agricole, Agroalimentaire et Vétérinaire

**CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique  
**COMUE** : Communautés d'Universités et d'Établissements

**CPE** : Conseil Principal d'Éducation  
**EC** : Enseignant-Chercheur

**ENFA** : École Nationale de Formation Agronomique de Toulouse-Auzeville  
**ENV** : École Nationale Vétérinaire

**EPCSCP** : Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

**ESA** : Enseignement Supérieur Agricole  
**ESR** : Enseignement supérieur et Recherche

**FSEEVF** : Fédération Syndicale des Enseignants des Écoles Vétérinaires Françaises  
**FSU** : Fédération syndicale Unitaire

**HCERES** : Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

**HDR** : Habilitation à Diriger des Recherches  
**IATOSS** : Personnels Ingénieurs, Administratifs, Ouvriers, de Service et de Santé

**IAVFF** : Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France  
**IDEX** : Initiative d'Excellence

**INRA** : Institut National de la Recherche Agronomique  
**INSERM** : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

**IPAC** : Ingénieurs, Professeurs Agrégés et Certifiés  
**ISITE** : Initiatives-Science - Innovation - Territoires - Économie

**LAA** : Loi de 2014 d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la forêt  
**LMD** : Licence-Master-Doctorat

**Loi ESR** : Loi de 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche  
**Loi LRU** : Loi de 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités

**MEEF** : Les Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation  
**MESR** : Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**PRES** : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur  
**SNCS** : Syndicat National des Chercheurs Scientifiques

**SNEP** : Syndicat National de l'Éducation Physique  
**SNESUP** : Syndicat National de l'Enseignement Supérieur  
**SNETAP** : Syndicat National de l'Enseignement technique Agricole



# 14 mars 2016 élections au CNESERAAV (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Agricole, Agro-Alimentaire et Vétérinaire)

# L'enseignement agricole

## Pour un Service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche Agricole, Agroalimentaire, Vétérinaire et Paysager de qualité, respectueux des personnels

# Votez pour les listes de la FSU

avec le SNETAP, le SNESUP, le SNEP, le SNCS et la FSEEVF (associée à la FSU)



# Bilan des 5 années de la dernière mandature du CNESERAAV

## La FSU vigilante sur le sort des personnels et des établissements

Le travail effectué par la FSU au cours de ces 5 dernières années est important à la fois par la participation active aux réunions du CNESERAAV mais aussi aux groupes de travail issus de ce conseil. Dans un contexte de dialogue social dégradé, l'exercice de notre mandat a été souvent difficile et a nécessité de nombreuses actions allant jusqu'au boycott pour nous faire entendre. Sans être exhaustif, voici les principaux dossiers pour lesquels nous sommes intervenus.

## Restructuration de l'Enseignement Supérieur Agricole (ESA)

La loi LRU (liberté responsabilité universitaire) de 2007 suivie de la loi ESR (enseignement supérieur et recherche) de 2013 ont largement contribué à dégrader les conditions de la vie démocratique de l'enseignement supérieur ; ainsi, nous dénonçons depuis le début la création de superstructures PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) devenus COMUE (communautés d'universités et d'établissements) dont le fonctionnement est peu démocratique. Le cas le plus emblématique est l'Université Paris-Saclay qui se développe sans tenir compte de l'avis des personnels. Cette organisation en COMUE territoriales a été renforcée par l'acte III de la décentralisation : la région définit un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ceci accélère l'instauration d'un ESR à plusieurs vitesses, encore amplifié par les appels à projets IDEX et SITE du « Plan d'investissements d'avenir ».

Pour l'ESA, après la restructuration, débutée en 2003 avec la fusion d'établissements à marche forcée par la création de 6 Établissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP), le nombre d'établissements a été réduit à 12. Est venu se rajouter à ce mille-feuille administratif, une nouvelle structure, Agree-

nium, qui vient d'être transformée par la loi d'avenir sur l'agriculture (LAA) de 2014 en Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France (IAVFF). Nous avons combattu cette structuration dont l'intérêt n'a pas été montré. Nous avons toujours demandé qu'un bilan d'Agreenium soit fait avant la création éventuelle d'un nouvel institut mais le ministère s'y est toujours refusé. En outre, même si nos revendications ont permis de faire avancer la représentation des personnels et des étudiants dans les instances, les élus restent toujours minoritaires au sein du conseil d'administration ce qui n'est pas acceptable.

## Cursus vétérinaire

Malgré l'échec de la réforme de 2005 qui diminuait d'un an le cursus dans les ENV et a obligé le ministère à revenir en 2007 à 5 ans d'étude dans les ENV, la volonté du ministère est restée de réduire à 4 ans la durée de ces études. Cela a abouti à la création par décret en 2012 d'une commission d'expertise pour la reconnaissance du programme des classes prépa BCPST comme faisant partie du cursus vétérinaire, ce qui a été formellement refusé par l'organisme chargé de l'évaluation des cursus vétérinaires à l'échelle européenne. Heureusement le changement de majorité gouvernementale en 2012 a fait capoter cette commission qui ne s'est jamais réunie. Nous restons cependant très vigilants à ce sujet. Un deuxième sujet de revendication est intervenu avec l'augmentation de 80 étudiants (+17%) par promotion à partir de la rentrée de septembre 2013 (20 par établissement) sans aucune concertation avec les établissements et leurs personnels et à moyens constants. En outre, elle fait suite à d'autres augmentations plus mesurées ce qui a entraîné un dépassement de la capacité d'accueil de nombreux amphis et rend plus difficile, sans moyens supplémentaires, l'encadrement dans certains exercices pratiques nécessitant de petits effectifs. Pour nous, cette augmentation du nombre d'étudiants, si elle est justifiée, nécessite des investissements pour adapter nos établissements ainsi qu'une augmentation des moyens en postes, en fonctionnement et en investissement. Une première réponse, même si elle reste insuffisante, a été par l'attribution de 8 postes d'enseignants supplémentaires

depuis 3 ans dans les 4 établissements formant des vétérinaires.

Pour terminer, c'est à la demande de la FSU que le terme Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire a été introduit dans la LAA pour souligner le caractère spécifique des structures hospitalières des ENV par rapport aux Centres Hospitaliers Vétérinaires privés.

## Situation des personnels contractuels

Le nombre de contractuels est très élevé dans les Établissements de l'ESA qui sont confrontés à une augmentation de la charge de travail avec un nombre de fonctionnaires qui n'a que très peu augmenté depuis 2012 après une diminution dans les années précédentes. La situation de ces personnels contractuels est très variable selon les postes et les établissements avec des situations de grande précarité, notamment pour les personnes de catégorie C recrutées à 70%. La LAA a ouvert la possibilité de recruter tous les agents, quelle que soit leur catégorie, à 100%. Cependant la contrainte du plafond d'emplois de contractuels dans chaque établissement de l'ESA rend cette possibilité difficilement applicable. En outre, l'absence de règles définies à l'avance malgré nos demandes répétées, risque d'aboutir à des injustices qui seront très mal vécues par la communauté.

Dès la mise en place en 2005 de ces plafonds d'emplois, la FSU a alerté à multiples reprises la tutelle dont la seule réponse a été qu'il fallait considérer que ces plafonds étaient sans conséquence pour les établissements. Ce n'est que récemment qu'ils sont devenus contraignants rendant le passage des agents à 100% très difficile. Seul un véritable plan de titularisation, que la FSU continue de revendiquer, permettrait de sortir de cette situation.

## Accréditation des établissements de l'ESA pour la délivrance des diplômes licences, masters et doctorats (LMD)

L'accréditation instaurée par la loi ESR de juillet 2013 remplace l'habilitation de chaque formation par la vérification de la capacité de chaque établissement à réali-

ser son offre de formation. Pour l'ESA, cette accréditation est soumise à l'avis du CNESERAAV préalablement au CNESER. La FSU s'est toujours attachée à défendre l'accréditation en propre des établissements de l'ESA, notamment pour les masters MEEF qui ont été présentés par l'ENFA.

## Mise en place du décret disciplinaire pour les enseignants et les étudiants

À la suite d'une ordonnance de 2009 relative à la compétence du CNESER-

RAAV en matière disciplinaire, un projet de décret a été longuement discuté en groupe de travail et en séance. Malgré la complexité du processus disciplinaire lié au fait que la section disciplinaire du CNESERAAV est une juridiction administrative d'appel, nous nous sommes attachés à défendre l'indépendance de cette instance par rapport au ministère afin de garantir que les décisions rendues le soient en toute indépendance. Nous avons été aidés pour cela par l'expérience de la FSU au CNESER disciplinaire.



# Orientations pour la prochaine mandature

## La FSU défend les conditions d'une véritable ambition

La volonté de nombreux jeunes de poursuivre des études au-delà du baccalauréat, les exigences nouvelles exprimées par la société sont des défis à relever. Pour y répondre, il faut former mieux et en plus grand nombre des ingénieurs, des vétérinaires, des paysagistes, des chercheurs, des enseignants : le statu quo n'est pas de mise.

## Développer l'enseignement supérieur agricole public

Développer l'enseignement supérieur agricole public pour rester à la hauteur des standards internationaux :

- c'est donner aux établissements les moyens leur permettant de remplir l'ensemble de leurs missions dans toutes leurs dimensions ;
- c'est améliorer les conditions de travail de chacun, reconnaître et valoriser les fonctions et responsabilités exercées par les différentes catégories de personnels ;
- c'est permettre aux étudiants d'effectuer leurs études dans les meilleures conditions d'accueil et de travail ;
- c'est dégager les moyens permettant un enseignement et une recherche de qualité ;
- c'est reconnaître ses compétences et permettre aux établissements de délivrer des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur (Licence professionnelle, Master, Doctorat, HDR) seul ou en co-habilitation avec les Universités ;
- c'est promouvoir une véritable logique de service public et les valeurs dont il

- est porteur ;
- c'est rendre plus transparentes les modalités de répartition des dotations attribuées aux établissements (emplois, crédits de fonctionnement et de recherche).
- c'est développer une vraie démocratie dans les établissements par un fonctionnement plus harmonieux des différentes instances dans le respect de la réglementation, pour éviter que l'autonomie rime avec dérégulation : le « Débrouillez vous ! » localement tend à devenir la norme quand l'État refuse de donner les moyens suffisants, quand la tutelle n'a pas les moyens de ses ambitions.

## Lier enseignement et recherche

Les liens entre la formation et la recherche sont fondamentaux. Ils sont nécessaires pour placer les étudiants au plus près du savoir en cours de constitution. Il ne faut pas cependant sacrifier l'une au profit de l'autre mais au contraire leur permettre d'agir en synergie. Pour cela, il est nécessaire que les moyens de recherche (locaux, équipements scientifiques et techniques, documentation,...) soient à la hauteur des besoins. Dans ce cadre, la collaboration avec d'autres organismes (INRA, CNRS, INSERM, ANSES, Universités, ...) est nécessaire mais les établissements doivent aussi disposer de moyens leur permettant de développer des recherches en propre, dans leurs domaines de fortes compétences. Ceci est d'autant plus important qu'est de plus en plus privilégiée une recherche thématisée sur projets, pilotée par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) avec le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) dont sont exclus les représentants élus de la communauté scientifique. Sous couvert de modernisation, nous nous voyons im-

poser une logique de concurrence, en lieu et place d'une logique de coopération. En outre, ce lien enseignement et recherche est aussi nécessaire pour former les futurs enseignants-chercheurs et enseignants, et les garder dans nos champs disciplinaires spécifiques. Il n'est pas acceptable que la tutelle décide de restreindre les missions de recherche de certains établissements : à ce titre l'abandon de la recherche disciplinaire à l'ENFA n'est pas acceptable car contraire à l'intérêt des étudiants.

## Respecter les personnels et leurs conditions de travail

Pour nous un Service public d'Enseignement supérieur et de Recherche ne peut se faire qu'avec une véritable reconnaissance sociale de tous les personnels par :

- la résorption de la précarité pour toutes les catégories de contractuels avec la mise en place d'un véritable plan de déprécarisation pour l'enseignement supérieur et la recherche ;
- un plan de formation pour tous les personnels avec le financement correspondant par le ministère ;
- la requalification des emplois afin de prendre en compte les qualifications réelles (initiales et/ou acquises dans l'exercice du métier) des personnels ;
- une vraie politique de promotion par la mise en place de concours annuels dans tous les corps des IATOSS ;
- la mise en place d'un décret statutaire pour les IPAC (Ingénieurs, Professeurs agrégés et certifiés) à l'instar de ce qui existe à l'Université, ce statut est en panne depuis trop longtemps ;
- l'amélioration des conditions de travail pour l'enseignement et la recherche ainsi que des carrières des Maîtres de Conférences et des Professeurs.

## Le champ de compétence du conseil

Le CNESERAAV est un conseil consultatif ; ses avis ne sont pas toujours pris en compte, mais l'expertise et la vigilance des représentants des personnels est indispensable pour contrecarrer les velléités de passage en force et l'opacité des prises de décision qui avaient souvent prévalu dans l'enseignement supérieur agricole public.

## Le conseil émet des avis sur les points suivants :

- tout projet de loi ou de décret concernant l'enseignement supérieur agricole ;
- la répartition des moyens financiers et en personnels attribués aux établissements publics pour leurs activités d'enseignement et de recherche au vu de leurs programmes et compte tenu, le cas échéant, des contrats d'établissements ;
- l'accréditation des établissements publics d'enseignement supérieur agricole à délivrer les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur (licence professionnelle, master, master MEEF, doctorat).

## Il est également consulté sur :

- la création d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) relevant du ministère chargé de l'agriculture ;
- le rattachement d'un établissement public d'enseignement supérieur agricole à une COMUE ;



14 mars 2016 : élections au CNESERAAV

# Fonctionnement du CNESERAAV

Comme tout conseil, le CNESERAAV repose sur la capacité des représentants des organisations élues à porter des mandats clairs dans l'intérêt des personnels et des structures. La FSU, première organisation syndicale, avait 10 représentants sur les 23 élus dans les collèges des personnels lors de la précédente mandature. Le conseil est l'occasion de porter les exigences en intersyndical (SNETAP-SNESUP-SNCS-SNEP) et en interfédéral (FSEEVF) pour l'enseignement supérieur agricole public.



en cas de difficultés graves dans le fonctionnement d'un EPCSCP relevant ministère chargé de l'agriculture.

Le CNESERAAV est donc un organe démocratique fondé, à l'instar du CNESER, à la demande pressante de la FSU en 2001.

- Les élus des personnels et des étudiants représentent la majorité des membres (30 sur un total de 45 membres).
- Toutes les catégories de personnels des établissements d'enseignement supérieur agricole sont représentées et élisent leur(s) représentant(s) par collège séparé.

Le CNESERAAV, comme le CNESER et en lien avec lui, est aussi un lieu de revendication où sont exposés les besoins des établissements pour l'amélioration de leur fonctionnement et pour une formation de qualité des étudiants toujours mieux adaptée aux nécessités de l'évolution des connaissances. Vos élus peuvent faire entendre vos réflexions, vos propositions, vos revendications.

## Nouveauté : la section disciplinaire du CNESERAAV

La section disciplinaire du CNESERAAV est l'instance indépendante d'appel pour les étudiants, enseignants et ensei-

gnants-chercheurs jugés en première instance par la section disciplinaire de leur établissement. Elle est constituée de 6 professeurs, 4 maîtres de conférences, 2 enseignants et 4 étudiants, désignés parmi les élus du CNESERAAV. Un professeur en assure la présidence.

## Composition du CNESERAAV

### 30 membres élus

- 23 représentants des personnels :
  - 6 professeurs ;
  - 6 maîtres de conférences ;
  - 3 autres enseignants et personnels des corps techniques du ministère de l'agriculture exerçant des fonctions d'enseignant ;
  - 2 chercheurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;
  - 1 autre personnel des corps techniques du ministère de l'agriculture ;
  - 2 personnels administratifs ;
  - 3 ingénieurs et personnels techniques de Formation et de Recherche.
- 7 étudiants.

### 5 membres nommés

- 1 représentant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.
- 1 conseiller régional.
- 1 conseiller général.
- 2 directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur agricole.

### 10 personnes qualifiées dont :

- Au moins trois appartenant au CNEA (Conseil National de l'Enseignement Agricole), nommées sur proposition de ce conseil,
- Une appartenant au CNESER, nommé sur proposition de ce conseil.